



---

## **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES ET L'ADOPTION DU BUDGET 2017**

---

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Apollinaire, MRC de Lotbinière, tenue le 19<sup>e</sup> jour de décembre 2016, à 19 h, à la salle du Conseil, à laquelle étaient présents :

Son honneur le Maire : **Bernard Ouellet**  
Les conseillers : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
Jonathan Moreau, conseiller no 3  
Julie Rousseau, conseillère no 4  
Alexandre D'Amour, conseiller no 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant la tenue d'une assemblée spéciale sur le budget a été donné le 15 novembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2016 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 792-2016 portant sur les taxes et l'adoption du budget 2017 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

### **ARTICLE 1 :**

Le présent règlement décrit les prévisions budgétaires pour l'année financière 2017, ainsi que les taux de taxation générale applicables.

### **ARTICLE 2 : Revenus**

Pour payer les dépenses, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

#### **TAXES**

Taxe foncière résiduelle	\$ 2 624 028.00
Taxe foncière 6 logements & plus	\$ 63 362.00
Taxe foncière non résidentielle	\$ 518 210.00
Taxe foncière industrielle	\$ 192 383.00
Taxe foncière terrain vague desservi	\$ 284 569.00
Taxe foncière agricole	\$ 123 904.00
Taxe MRC Lotbinière	\$ 615 917.00
Taxe foncière Sûreté du Québec	\$ 830 372.00
Taxe de secteur – Rue Laurier	\$ 8 186.00
Taxe de secteur – Lac Sacré-Cœur	\$ 28 102.00
Taxe de secteur – Lac Côté	\$ 4 163.00



## Règlement n° 792-2016

Taxe de secteur – Tourterelles	\$ 4 039.00	
Taxe d'égout collecteur Terry-Fox	\$ 36 655.00	
Taxe mise aux normes des puits	\$ 17 523.00	
Taxe de secteur – Scandinavie	\$ 47 500.00	
Taxe spéciale – SMBR	\$ 64 251.00	
Aqueduc (consommation)	\$ 405 965.00	
Compteurs d'eau (ouvrir/fermer)	\$ 10 000.00	
Service d'aqueduc & d'égout – Résidentiel	\$ 170 193.00	
Service d'aqueduc & d'égout – Commerces/résidences	\$ 5 278.00	
Service d'aqueduc & d'égout – Resto-bar-motel	\$ 7 280.00	
Service d'aqueduc & d'égout – 10 emplois & -	\$ 23 504.00	
Service d'aqueduc & d'égout – 11 à 30 emplois	\$ 5 344.00	
Service d'aqueduc & d'égout – 31 à 100 emplois	\$ 1 100.00	
Service d'aqueduc & d'égout – 101 emplois & +	\$ 2 180.00	
Service d'aqueduc & d'égout – Industries	\$ 21 800.00	
Vidange des fosses septiques	\$ 89 625.00	
Ordures ménagères et collecte sélective	\$ 467 643.00	
<b>Sous-total taxes</b>		<b>\$ 6 673 076.00</b>

### PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

En lieu taxes – santé et services sociaux	\$ 19 110.00	
En lieu taxes – école	\$ 19 423.00	
En lieu taxes – bureau de poste	\$ 1 353.00	
<b>Sous-total paiement tenant lieu de taxes</b>		<b>\$ 39 886.00</b>

### SERVICES RENDUS

Location du garage & bureau pour la régie	\$ 4 320.00	
Remb. salaires (régie)	\$ 14 005.00	
Remb. dépenses (régie)	\$ 1 150.00	
Services rendus organismes mun. récupération	\$ 115 696.00	
Revenus SAAQ	\$ 150 000.00	
Revenus Commission scolaire	\$ 400.00	
Loyers Place Francoeur	\$ 42 430.00	
Recouvrement – administration	\$ 10 000.00	
Redevance – Accès Cité	\$ 5 000.00	
Revenus – Soirée des bénévoles	\$ 1 500.00	
Pinces de désincarcération	\$ 500.00	
Recouvrement – transport	\$ 5 000.00	
Revenus – Vieux fer, cannettes, etc.	\$ 500.00	
Permis – Dépôt à neige	\$ 1 000.00	
Recouvrement – composteurs	\$ 500.00	
Recouvrement – Récupérateur d'eau	\$ 1 500.00	
Autres services rendus urbanisme	\$ 1 000.00	
Fins de parc 10 %	\$ 100 000.00	
Entretien système tertiaire	\$ 5 000.00	
Autres services rendus loisirs	\$ 2 000.00	
Salle communautaire (location)	\$ 10 000.00	
Centre multifonctionnel – Location gymnases & salles	\$ 35 000.00	
Centre multifonctionnel – Location matériel	\$ 600.00	
Parc des Vignes – Location terrain de balle	\$ 1 500.00	
Location gymnase	\$ 30 000.00	
Inscription terrain de jeux	\$ 45 000.00	
Terrain de jeux – Sorties & autobus	\$ 6 500.00	
Loisirs - cours d'activités	\$ 25 000.00	
Inscription soccer	\$ 14 000.00	
Inscription hockey mineur	\$ 45 000.00	
Fête au village – Commandite	\$ 5 000.00	
Fête au village – Revenu bar	\$ 5 000.00	
Bibliothèque – Livres perdus	\$ 650.00	
Bibliothèque – Frais de retard	\$ 650.00	
<b>Sous-total services rendus</b>		<b>\$ 685 401.00</b>

### IMPOSITION DE DROITS

Licences et permis	\$ 50 000.00	
Licences de chiens	\$ 1 500.00	
Modification réglementaires	\$ 4 000.00	



## Règlement n° 792-2016

Dérogations mineures	\$ 7 000.00	
Demandes CPTAQ	\$ 1 500.00	
Permis de branchement	\$ 7 500.00	
Droits de mutation	\$ 350 000.00	
<b>Sous-total imposition de droits</b>		<b>\$ 421 500.00</b>

### AMENDES ET PÉNALITÉS

Amendes – Constat d'infraction	\$ 50 000.00	
<b>Sous-total amendes et pénalités</b>		<b>\$ 50 000.00</b>

### INTÉRÊTS

Intérêts – arrérages de taxes	\$ 40 000.00	
Autres intérêts	\$ 5 000.00	
<b>Sous-total intérêts</b>		<b>\$ 45 000.00</b>

### AUTRES REVENUS

Produit de disposition de propriété revente	\$ 300 000.00	
Revenu reporté – CARRA	\$ 2 000.00	
<b>Sous-total autres revenus</b>		<b>\$ 302 000.00</b>

### TRANSFERTS

Subvention entretien routier	\$ 163 538.00	
Carrières/sablières	\$ 310 000.00	
TECQ 2010/2013 Grenier/Merles	\$ 15 889.00	
Intérêts Préco Côté/Gingras	\$ 3 253.00	
Intérêts TECQ 2010-2013 SMBR	\$ 11 998.00	
Intérêts FCCQ centre multi. # 1	\$ 40 771.00	
Intérêts FCCQ centre multi. # 2	\$ 19 692.00	
<b>Sous-total transferts</b>		<b>\$ 565 141.00</b>

<b>TOTAL DES REVENUS :</b>		<b>\$ 8 782 004.00</b>
----------------------------	--	------------------------

## ARTICLE 3 : Dépenses

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2017 et à approuver les sommes nécessaires à savoir :

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil municipal	\$ 163 339.00	
Application de la loi	\$ 1 111.00	
Gestion financière et administrative	\$ 602 523.00	
Édifice Place Francoeur	\$ 118 910.00	
SAAQ	\$ 133 100.00	
Grefe	\$ 25 000.00	
Évaluation & Quote-part MRC	\$ 195 959.00	
Quote-part MRC – Gestion du personnel	\$ 691.00	
Autres	\$ 815.00	
Quote-part MRC – Administration générale	\$ 58 008.00	
<b>Sous-total administration générale</b>		<b>\$ 1 229 456.00</b>

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec	\$ 830 372.00	
Protection contre les incendies	\$ 565 857.00	
Société protectrice des animaux	\$ 1 000.00	
Brigadiers scolaires	\$ 24 065.00	
<b>Sous-total sécurité publique</b>		<b>\$ 1 421 294.00</b>

### TRANSPORT

Voirie municipale	\$ 1 547 918.00	
Enlèvement de la neige	\$ 492 523.00	
Éclairage des rues	\$ 45 300.00	
Circulation	\$ 49 000.00	
Quote-part – Transport adapté	\$ 13 053.00	
<b>Sous-total transport</b>		<b>\$ 2 147 794.00</b>



#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Approvisionnement & traitement	\$ 594 454.00	
Réseau de distribution	\$ 127 525.00	
Traitement des eaux usées	\$ 278 210.00	
Réseau d'égout sanitaire	\$ 285 345.00	
Déchets domestiques	\$ 259 764.00	
Élimination	\$ 108 766.00	
Matières secondaires	\$ 88 340.00	
Plan de gestion & fosses septiques	\$ 89 625.00	
Cours d'eau – Quote-part MRC	\$ 4 526.00	
Récupérateur d'eau de pluie	\$ 2 000.00	
<b>Sous-total hygiène du milieu</b>		<b>\$ 1 838 555.00</b>

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Logement	\$ 5 936.00	
<b>Sous-total santé et bien-être</b>		<b>\$ 5 936.00</b>

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Urbanisme et zonage	\$ 335 981.00	
Promotion industrielle	\$ 105 250.00	
Renouveau villageois	\$ 500.00	
Horticulture	\$ 29 715.00	
<b>Sous-total urbanisme et mise en valeur du territoire</b>		<b>\$ 471 446.00</b>

#### **LOISIRS ET CULTURE**

Centre communautaire	\$ 326 480.00	
Centre multifonctionnel	\$ 291 760.00	
Loisirs	\$ 403 826.00	
Terrain de jeux	\$ 97 350.00	
Soccer	\$ 24 350.00	
Parc des Vignes	\$ 86 528.00	
Fête au village	\$ 25 000.00	
Diverses activités & subv. organismes sport & loisirs	\$ 33 700.00	
Bibliothèque	\$ 122 534.00	
Activités culturelles	\$ 18 476.00	
<b>Sous-total loisirs et culture</b>		<b>\$ 1 430 004.00</b>

#### **FRAIS DE FINANCEMENT**

Frais de financement (intérêts)	\$ 284 243.00	
<b>Sous-total frais de financement</b>		<b>\$ 284 243.00</b>

**TOTAL DES DÉPENSES :** **\$ 8 898 729.00**

#### **ARTICLE 4 : Activités d'investissement**

##### AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES, AFFECTATIONS, ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT & IMMOBILISATIONS

Remboursement en Capital	\$ 657 700.00	
Amortissements & produit de cession	- \$ 1 512 975.00	
<b>Sous-total</b>		<b>- \$ 855 275.00</b>

##### **Dépenses immobilisation**

Transport	\$ 358 250.00	
Hygiène du milieu	\$ 165 000.00	
Loisirs	\$ 215 300.00	
<b>Total des dépenses d'immobilisation</b>		<b>\$ 738 550.00</b>



## **ARTICLE 5 : Taxe foncière générale**

### **Taux de taxes foncières par catégorie**

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2017, sur les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire, une taxe foncière générale pour chacune des catégories d'immeuble suivantes correspondant à ce qui suit :

- catégorie « résiduelle » : 0.47988 \$ du 100.00 \$ d'évaluation;
- catégorie « 6 logements et plus » : 0.62385 \$ du 100.00 \$ d'évaluation;
- catégorie « non résidentielle » : 0.82988 \$ du 100.00 \$ d'évaluation;
- catégorie « industrielle » : 0.83934 \$ du 100.00 \$ d'évaluation;
- catégorie « terrain vague desservi » : 0.95977 \$ du 100.00 \$ d'évaluation;
- catégorie « agricole » : 0.47988 \$ du 100.00 \$ d'évaluation.

Une taxe foncière – Sûreté du Québec de 0.118 \$ du 100 \$ d'évaluation sera imposée et prélevée à tous les usagers.

Une taxe foncière – M.R.C. Lotbinière de 0.088 \$ du 100 \$ d'évaluation sera imposée et prélevée à tous les usagers.

Une taxe foncière – Égout collecteur Terry-Fox pour le secteur urbain 0.0077 \$ du 100 \$ d'évaluation, sera imposée et prélevée à tous les usagers.

Une taxe foncière – Égout collecteur Terry-Fox à l'ensemble 0.0014 \$ du 100 \$ d'évaluation sera imposée et prélevée à tous les usagers.

## **ARTICLE 6 : Taux d'intérêt et pénalité**

Le taux d'intérêt pour tous les comptes en souffrance à la Municipalité est fixé à 12 % pour l'exercice financier 2017. Une pénalité de 5 \$ sera ajoutée au montant passé dû des taxes municipales exigibles.

## **ARTICLE 7 : Entrée en vigueur**

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2016.

---

Le maire, Bernard Ouellet

---

La directrice générale/sec.-trésorière, Martine Couture

Avis public annonçant la séance spéciale : 15 novembre 2016

Avis de motion : 5 décembre 2016

Adoption du règlement : 19 décembre 2016

Avis public d'entrée en vigueur : 21 décembre 2016